Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Créer une holding

Régime mère-fille, réinvestissement, cession, transmission, coûts et pièges : le mode d'emploi pour décider si une holding est faite pour vous.

Holding | Chefs d'entreprise | Édition 2027

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Le régime mère-fille

02 Les bons usages

03 Apport-cession après 2026

04 Coûts et pièges

05 La check-list

06 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Votre société dégage des bénéfices que vous ne consommez pas.
- Vous avez un projet d'investissement, de rachat ou de cession.
- Vous préparez la transmission de votre entreprise.

> **LE MOT D'ALEXIS**
>
> La holding n'est ni une solution miracle ni une niche réservée aux grands patrimoines. C'est un outil, puissant quand il sert un projet, coûteux quand il n'en sert aucun.
>
> Ce guide vous donne les chiffres et les critères pour décider.

L'essentiel en une page

- **Régime mère-fille** : 95% des dividendes exonérés, dès 5% de détention conservés 2 ans.
- **Différer n'est pas effacer** : sortir l'argent coûte toujours 31,4%.
- **Apport-cession** : réinvestissement porté à 70% par la loi de finances 2026.
- **Holding animatrice** : seule éligible au pacte Dutreil.
- **Coût** : 1 500€ à 3 000€ par an.

01

Le régime mère-fille

Condition	Règle
Détention	Au moins 5% du capital et des droits de vote
Durée	Titres conservés au moins 2 ans
Impôt	Les deux sociétés à l'IS
Quote-part imposée	5% des dividendes (1% en intégration fiscale)

100 000€ de dividendes

En direct : 31 400€ d'impôt, 68 600€ disponibles. Via la holding : 750€ d'IS sur la quote-part, 99 250€ disponibles pour investir.

02

Les bons usages

Projet	Ce que la holding apporte
Investir en immobilier	Apport fort pour une SCI à l'IS, crédit remboursé par les loyers
Racheter une société	Remboursement de la dette par les dividendes de la cible
Céder	Report de la plus-value d'apport (150-0 B ter), sous conditions de réinvestissement
Transmettre	Pacte Dutreil si animatrice, donations de titres en démembrement

Consommer

Si vous dépensez vos dividendes, la holding n'apporte rien : l'impôt est simplement payé plus tard, avec des frais en plus.

03

Apport-cession après 2026

	Avant 2026	Depuis la loi de finances 2026
Réinvestissement si cession dans les 3 ans	60% du prix	70% du prix
Délai pour réinvestir	2 ans	3 ans
Conservation du réinvestissement	12 mois	5 ans
Immobilier	Partiellement admis	Exclu

Au-delà de 3 ans entre l'apport et la cession, le prix peut être réinvesti librement.

04

Coûts et pièges

- **Création** : quelques centaines d'euros en numéraire, plusieurs milliers avec apport de titres et commissaire aux apports.
- **Fonctionnement** : 1 500€ à 3 000€ par an.
- **Taux réduit d'IS** : chiffre d'affaires du groupe inférieur à 10 M€, détention à 75% par des personnes physiques ou des sociétés éligibles.
- **Taxe de 2026** : 20% sur les biens somptuaires des holdings patrimoniales de plus de 5 M€.
- **Abus de droit** : un motif principalement fiscal suffit à remettre le montage en cause.

05

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Je réinvestis une part significative de mes dividendes chaque année.
- [ ] J'ai un projet identifié : investissement, rachat, cession ou transmission.
- [ ] Je sais que sortir l'argent de la holding sera imposé.
- [ ] Mon expert-comptable a chiffré les frais de création et de fonctionnement.
- [ ] J'ai vérifié le maintien du taux réduit d'IS dans le groupe.
- [ ] Si je prépare une cession, je connais les règles de réinvestissement à 70%.
- [ ] Si je veux transmettre, ma holding sera animatrice.

06

Les erreurs à éviter

1. **Créer une holding pour consommer ses dividendes**
   On paie des frais sans rien économiser.

2. **Apporter ses titres juste avant de vendre sans projet de réinvestissement**
   Le report peut tomber et l'impôt devenir immédiatement exigible.

3. **Loger sa résidence dans une grosse holding patrimoniale**
   Elle peut subir la taxe de 20% sur les biens somptuaires.

4. **Oublier la fiscalité des placements à l'IS**
   Les gains latents de nombreux fonds sont imposés chaque année.

5 **Confondre holding passive et animatrice**

Le pacte Dutreil n'est ouvert qu'à la seconde.

ET MAINTENANT ?

Holding : décidez sur des chiffres

On modélise votre situation, entrée et sortie comprises, et on construit la structure avec votre expert-comptable si elle se justifie.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/creer-une-holding.html

Sources officielles

- Légifrance : articles 145 et 216 du CGI (régime mère-fille)
  https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006069577/
- Légifrance : article 219 du CGI (taux de l'impôt sur les sociétés)
  https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006069577/
- Avenue des Investisseurs : créer une société holding, exemple et schéma
  https://avenuedesinvestisseurs.fr/pourquoi-et-comment-creer-une-holding-schema-exemple/
- Avenue des Investisseurs : holding patrimoniale, investissements et fiscalité
  https://avenuedesinvestisseurs.fr/holding-patrimoniale-investissement-fiscalite-etc/
- LCL Banque privée : apport-cession, maintien du report d'imposition durci (loi de finances 2026)
  https://www.lcl.fr/banque-privee/actualites/juridique-fiscalite/apport-cession-de-titres-maintien-du-report-imposition-durci
- Legifiscal : nouvelle taxe sur les actifs non professionnels des holdings patrimoniales
  https://www.legifiscal.fr/impots-taxes-entreprise/nouvelle-taxe-actifs-professionnels-holdings-patrimoniales.html
- Lextenso : loi de finances pour 2026, principales mesures concernant les entreprises
  https://www.labase-lextenso.fr/breves/jo-loi-de-finances-pour-2026-les-principales-mesures-concernant-les-entreprises-BREVEBO283

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les simulations sont simplifiées et ne remplacent pas une étude personnalisée validée par votre expert-comptable ou un avocat fiscaliste.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.